

“ La formation a
développé mes
compétences et
mon autonomie ”



Soutenez
la formation et l'inclusion
de nos travailleurs d'ESAT
grâce à votre **Taxe d'Apprentissage**



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap



Les Établissements et Services d'Aide par le Travail

Les ESAT sont des établissements médico-sociaux, chargés d'accompagner des adultes en situation de handicap en les formant à des métiers diversifiés et adaptés.

Depuis 60 ans, les ESAT de la Fondation des Amis de l'Atelier forment des adultes en situation de handicap psychique, mental ou avec autisme.

**Nos ESAT en 2021 : 779 places
Équipe accompagnante : 104 salariés**

- Préparateur de commandes
 - Agent logistique
 - Vendeur libre-service
 - Producteur agricole
 - Ouvrier d'entretien espaces verts
 - Agent de fabrication industrielle
 - Agent polyvalent de restauration
- Agent d'accueil
 - Agent d'entretien des articles textiles
 - Ouvrier de conditionnement alimentaire
 - Agent de manutention industrielle
 - Agent d'entretien
 - Ouvrier de production maroquinerie
 - ...

Qu'est-ce que la Taxe d'Apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage (TA) permet de financer, par les entreprises, les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

La Taxe d'Apprentissage est le seul impôt pour lequel le législateur laisse aux entreprises une totale liberté d'attribution.

Qui est assujéti à la Taxe d'Apprentissage ?

La Taxe d'Apprentissage est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

La réforme en 2020

Comme vous le savez, en 2020, les modalités de collecte de la Taxe d'Apprentissage (TA) ont évolué dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite « Loi Avenir » du 05/09/2018. Les ESAT de la Fondation restent bénéficiaires de la Taxe d'Apprentissage. L'ancien Hors Quota (pour les ESAT) est désormais appelé Solde de la Taxe d'Apprentissage et correspond à 13% de la TA. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

Montant et versement de la Taxe d'Apprentissage

La Taxe d'Apprentissage est égale à 0,68% de la Masse Salariale Brute. Elle est divisée en 2 parties :



Vous affectez directement votre **Solde** à la Fondation des Amis de l'Atelier sans passer par un intermédiaire collecteur. La date limite de versement (virement ou chèque) est **le 31 mai 2022**.

Pourquoi nous verser votre Taxe d'Apprentissage ?

Nos ESAT sont habilités à percevoir le Solde de la Taxe d'Apprentissage.

C'est une reconnaissance et un soutien à nos actions de formation continue et de professionnalisation des personnes accueillies en ESAT.

La contribution que vous choisissez d'attribuer à l'un de nos établissements permettra également à nos travailleurs d'évoluer dans leur parcours professionnel grâce au financement de projets et d'équipements liés à l'apprentissage :

- Aménagement d'ateliers pour faciliter l'apprentissage
- Achat de matériel informatique, d'outils en lien avec les métiers proposés
- Achat d'instruments pédagogiques (support de formation...)

À quoi nous sert concrètement votre Taxe d'Apprentissage ?

La collecte de la Taxe d'Apprentissage permet de financer les nombreux projets de nos ESAT : du développement de la mobilité des travailleurs par l'achat de véhicules utilitaires sans permis, à l'apprentissage de nouvelles techniques de production par l'acquisition de nouveaux équipements, aux formations variées permettant de renforcer et développer les compétences... autant d'actions qui permettent aux travailleurs d'évoluer dans leur parcours professionnel.



« Ça me donne plus de confiance, cela me permet d'évoluer, d'avancer. »

Bruno Bingo, travailleur aux Espaces Verts de l'ESAT L'Atelier, conduit un des véhicules utilitaires sans permis pour se déplacer sur les chantiers.



« La Taxe d'Apprentissage, par l'achat de matériels plus perfectionnés, permet d'accélérer et d'améliorer la montée en compétences des travailleurs. »

Sylvain Delagneau, directeur des ESAT L'Atelier et Les Robinsons.



« La formation m'a beaucoup aidé au niveau technique. Je me sens plus à l'aise. »

Annis Alili, travailleur à l'atelier maroquinerie Up-Cycling de l'ESAT Les Ateliers de Chennevières, a suivi une formation couture de 35h.



« La formation a été vraiment profitable aux travailleurs parce qu'ils sont maintenant complètement autonomes sur un travail qui est très technique. »

Sophie Boillot, responsable atelier Up-Cycling et Conditionnement à l'ESAT Les Ateliers de Chennevières, à propos de la formation couture suivie par des travailleurs de l'ESAT.



Retrouvez les vidéos de ces témoignages





En 2021, nous avons été soutenus par plus de 130 entreprises, grâce à leur Taxe d'Apprentissage. Découvrez quelques témoignages :

“ Au sein d'Elior Services, nous veillons à apporter notre soutien depuis plusieurs années au sujet du Handicap via des événements auxquels nous participons ou encore le versement d'une partie de notre Taxe d'Apprentissage. En effet, aider la Fondation à porter cette cause et mettre en place des actions adéquates nous tient particulièrement à cœur. Nos remerciements à la Fondation des Amis de l'Atelier pour leur travail et implication ! ”

Noémie HERVE - Chargée de recrutement et relations écoles
chez Elior Services



“ Entreprise de Services Numériques spécialisée dans le domaine des infrastructures depuis 30 ans, nous accompagnons nos clients dans leur transformation numérique. Le respect de l'humain fait partie intégrante de notre engagement sociétal. Les valeurs portées par notre entreprise nous ont ainsi naturellement amenés à verser notre Taxe d'Apprentissage en soutien à la cause du handicap. C'est pourquoi nous avons choisi de la verser à l'ESAT de Châtillon afin de contribuer à la formation et l'inclusion des travailleurs qu'il accompagne. ”

Céline DELIERE - Directrice des Ressources Humaines chez ID2



“ La prise en compte du handicap est un des champs prioritaires investi par France Télévisions pour favoriser l'égalité et la représentation de la diversité. L'inclusion et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en est un axe majeur. C'est donc en adéquation avec nos différents engagements et actions menées sur ce champ que nous avons souhaité soutenir la Fondation des Amis de l'Atelier en leur versant une partie de notre Taxe d'Apprentissage. ”

Béatrice LE FOUEST - Directrice des parcours professionnels et de la diversité
chez France Télévisions



Comment effectuer le versement ? Un geste simple et rapide

La Taxe d'Apprentissage (TA) doit être adressée directement au Siège de la Fondation des Amis de l'Atelier, sans passer par un intermédiaire collecteur.



Vous pouvez désormais calculer votre Solde et compléter le formulaire directement en ligne.

Scannez le
QR code
ci-contre :



1



Complétez le formulaire joint en précisant le ou les ESAT* formateurs qui seront bénéficiaires de votre TA ainsi que le ou les montants attribués.

2



Si vous souhaitez régler par virement, vous pouvez procéder au versement sur le RIB ci-dessous (en indiquant, si possible, dans le libellé de versement : TA2022 + le SIRET de votre entreprise) :

IBAN : **FR76 1751 5900 0008 0167 5687 571**
BIC : **CEPAFRPP751**



Si vous souhaitez régler par chèque, merci de nous renvoyer le formulaire de versement complété ainsi que votre chèque (à l'ordre de la Fondation des Amis de l'Atelier) par courrier à :

Fondation des Amis de l'Atelier
Taxe d'Apprentissage
17 rue de l'Egalité - 92290 Châtenay-Malabry

3



Merci de nous envoyer une copie de votre formulaire par e-mail à :
taxe@amisdelatelier.org

4



Un reçu vous sera délivré à réception de votre versement

* Vous êtes libre de la verser à un ou plusieurs de nos ESAT, dans la limite des 13% de votre Taxe d'Apprentissage





ESAT bénéficiaires

ESAT LA VIE EN HERBES

Chemin des Bieds
91460 Marcoussis
Tél. 01 64 49 36 75
esat.vieenherbes@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000061

ESAT MOSAÏC SERVICES

2 avenue d'Amazonie
91952 Les Ulis Cedex
Tél. 01 64 86 41 10
esat.courtaboef@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000095

ESAT L'ATELIER

17 rue de l'Égalité
92290 Châtenay-Malabry
Tél. 01 46 29 59 10
esat.atelier@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000228

ESAT DE CHÂTILLON

44/48 rue Louveau
92320 Châtillon
Tél. 01 46 73 05 90
esat.chatillon@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000178

ESAT LES ROBINSONS

29 rue Paul Rivet
92350 Le Plessis-Robinson
Tél. 01 46 01 81 50
esat.robinsons@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000194

ESAT LA FABRIQUE

BP 32 - 4/6 rue des Granges
94401 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. 01 47 18 51 00
esat.vitry@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000400

ESAT LES ATELIERS DE CHENNEVIÈRES

75 rue des Fusillés de
Châteaubriant
94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. 01 45 94 71 19
atc@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000350

ESAT LA RIBIÈRE

ZAC de La Ribière
19 rue Archimède
87000 Limoges
Tél. 05 55 70 79 60
esat.laribiere@amisdelatelier.org
SIRET : 53034274000483



Venez découvrir nos ESAT par vous-même !

Nous serons heureux de vous accueillir sur nos sites.
Vous pourrez partager le dynamisme de nos équipes et découvrir
le potentiel de nos travailleurs.
Pour cela, il vous suffit de nous contacter par e-mail ou téléphone
grâce aux coordonnées ci-dessus.

VOTRE CONTACT PARTENARIAT ENTREPRISES :



Isabelle Laurencin

01 46 29 24 41

taxe@amisdelatelier.org

Depuis 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, Reconnue d'Utilité Publique, accueille et accompagne plus de 3000 personnes en situation de handicap mental, psychique ou avec autisme, au sein de ses 90 établissements et services.

Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie.

La Fondation favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Siège : 17, rue de l'Égalité - 92290 Châtenay-Malabry - Tél. : 01 46 29 59 00

Site web : www.fondation-amisdelatelier.org

